



Commune de
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS
51 route de Trouville
14130 Saint-Martin-Aux-Chartrains
☎ : 02.31.65.21.37
Email : st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du Mercredi 22 Avril 2026**

Date de convocation : 09/04/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le Mercredi Vingt-Deux Avril à Dix-Huit Heures Trente, le Conseil Municipal de **SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS**, s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation de Monsieur de **LAURENS** Pascal, Maire.

Présents : de **LAURENS** Pascal ; **LE BOUFFAU** Joël ; **LE ROUX** Pierre-Gilbert ; **ISSENHUTH** Christophe ; **CHAIGNON** Maryvonne ; **GUIRBAL** Sylvie ; **MILLON** Patricia ; **CARPENTIER** Virginie ; **VILLAVERTÉ** Benjamin

Membres suppléants invités : de **LAURENS** Agnès ; **BUCAILLE** Sébastien

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : **PIEDNOIR** Anne donne pouvoir à **CARPENTIER** Virginie ; **MARTIN** Nicolas donne pouvoir à **VILLAVERTÉ** Benjamin.

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) : 0

Secrétaire de séance désigné : Joël **LE BOUFFAU**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 02 Avril 2026.

Monsieur le Maire demande aux membres s'il y a des questions : aucune
Il précise cependant certaines limites pour sa délégation à savoir :

- Emprunt : sans objet
- Ligne de trésorerie : 50 000 € sur 6 mois
- Droit de priorité : 100 000 €
- Admission en non-valeur : 200 €

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1- Approbation du Compte Financier Unique 2025**
- 2- Vote du Budget Primitif 2026**
- 3- Vote des Taux d'imposition 2026**
- 4- Questions diverses.**

1 Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Délibération N°1)

Monsieur LE BOUFFAU Joël est nommé pour présider ce point à l'ordre du jour.

Monsieur VILLARVERDE demande le détail des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à :

- Voirie (salle des fêtes) pour 107 232 €
- Travaux bâtiments (dont salle Allix) pour 20 000 €
- Remboursement taxe aménagement pour 133 635 €
- Remboursement du capital de l'emprunt pour 34 054 €.

Monsieur le Maire sort de la salle, et le vote du CFU 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	228 585.99 €	- €	474 120.64 €	- €	702 706.63 €
Opérations de l'exercice	333 699.59 €	430 966.95 €	298 339.72 €	297 257.59 €	632 039.31 €	728 224.54 €
Résultats de clôture	- €	325 853.35 €	- €	473 038.51 €	- €	798 891.86 €
Solde des reports (R.A.R.)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats cumulés	- €	325 853.35 €	- €	473 038.51 €	- €	798 891.86 €

2 Vote du Budget Primitif 2026 (Délibération N°2)

Présentation du budget faite par Monsieur LE BOUFFAU qui précise les modifications apportées par rapport au document étudié le 02 Avril 2026.

Le BP 2026 chapitre par chapitre est voté à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 720 739,86 €

Recettes : 720 739,86 €

Fonctionnement :

Dépenses : 588 841,35 €

Recettes : 588 841,35 €

3 Vote des Taux d'imposition 2026 (Délibération N°3)

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités territoriales doivent fixer, par délibération, les taux des impositions directes locales (taxe foncière bâti et non bâti, taxe d'habitation, taxe foncière des entreprises), avant le 15 avril de l'année d'imposition. En année de renouvellement des conseils municipaux, cette date peut être repoussée au 30 avril.

Le vote des taux constitue une délibération distincte de celle du budget primitif, y compris en cas de reconduction à l'identique, en application de l'article 1636 B sexies du C.G.I.

Après une explication des différentes bases, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 à l'unanimité et de reconduire les taux d'imposition 2025.

- TFB : 39,03 % ;
- TFPNB : 20,92 % ;
- THRS : 5,70 %

4 Questions diverses.

- Monsieur le maire rappelle les intentions portées par la liste lors de la campagne électorale.
- Il est demandé à M. LE ROUX d'établir un plan d'action portant sur l'ensemble des panneaux de circulation (remplacement, nettoyage ou autre). Il doit prendre contact avec l'A.R.D. (Agence Routière Départementale) pour connaître exactement quels sont les panneaux à la charge de la commune.
- M. VILLARVERDE se charge de retrouver le contrat lié au panneau publicitaire en face la Mairie pour connaître les modalités de sortie.
- Une étude doit être engagée sur l'accès PMR du cimetière.
- Le Maire relate les nombreux conflits de voisinage qu'il a pu gérer lors du premier mois dans sa fonction liés principalement à la non déclaration de travaux. Une information doit être envisagée pour sensibiliser les habitants.
- Deux permis de construire sont présentés aux conseillers, le premier concernant l'antenne chemin de la campagne et le second sur la construction de 16 logements par la société SCCV MP12.

FESTIVITES

- Le repas des anciens est fixé au 21 Juin 2026, lieu restant à confirmer. Mme GUIRBAL doit récupérer d'autres devis des restaurants de la Commune.
 - La fête des voisins est fixée au 20 Mai 2026
 - Les cérémonies du 08 Mai 2026 feront l'objet d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune suivi d'un vin d'honneur salle Allix.
- ASTA, le maire se porte candidat au sein de l'association. Une cotisation de 30€/an sera décidée pour 2026.
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'AUGE, les votes pour les commissions se feront le Jeudi 23 Avril 2026.

En dernière information, Monsieur Stéphane BONNAFFE présentera le SCOT lors d'un prochain conseil communal

La séance est levée à 21H30

Lu et validé le 21.10.26.
Le Maire,
Pascal DE LAURENS



Lu et validé le 21.10.26.
Le secrétaire de séance,
Joël LE BOUFFAU

